

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 05 décembre 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 09 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Pascale ROTIVEL à Christophe GODIGNON, Fabienne TIRTIAUX à Guillaume COUALLIER, Eric PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

CRÉATION DU CONSEIL LOCAL DE
LA PARENTALITÉ

Délibération : 12.2024.149

Transmis en préfecture le : 09/12/2024

RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT

La ville de Saint-Genis-Laval construit depuis 2020 une politique publique ambitieuse de soutien à la parentalité, en lien avec les différents acteurs et intervenants locaux en la matière. La ville se mobilise face au constat qu'il existe une multitude d'actions à destination des parents mais qu'elles sont encore mal identifiées, ce que soulignent les rapports publics portant sur cette politique publique. Ils identifient les difficultés de passer du principe général « d'aider les parents à être parent » à un plan d'action cordonné.

Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseil et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

Le soutien à la parentalité est l'une des priorités de la politique familiale menée à l'échelle nationale. Il se caractérise par une grande diversité de dispositifs, dont découle une importante offre de services et d'actions, favorisant la multiplicité de partenariats tant au plan national qu'au plan local.

Au niveau de la Métropole de Lyon et du département du Rhône, un schéma des services aux familles - volet parentalité a été signé sur le territoire. Un des axes stratégiques de ce schéma porte sur la coordination locale : « renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et départementale ».

A Saint-Genis-Laval, l'équipe municipale a souhaité faire de la parentalité une thématique centrale de son plan de mandat.

Selon les données CAF 2019, à Saint-Genis-Laval :

- 45 % des allocataires sont des couples avec enfants (supérieure à la moyenne de la Métropole) ;
- 16 % des familles sont monoparentales (dont 32 % au sein du quartier politique de la ville des Collonges) ;
- 27 % des allocataires vivent sous le seuil de bas revenus ;
- 28 % des allocataires ont moins de 15 ans dans le quartier en politique de la ville des Collonges, pour une tranche d'âge qui représente 18,5 % de la population de la Métropole de Lyon.

Le constat est fait que de nombreuses actions sont déjà existantes mais sont méconnues. Le besoin émerge de renforcer les occasions d'échanges et de réflexions : entre pairs, entre parents et les parents avec des professionnels.

Pour répondre à ces problématiques, différentes actions sont nécessaires :

- Au niveau des professionnels :
 - Renforcer l'interconnaissance et la mise en réseau des acteurs ;
 - Favoriser le partage d'expériences et la mutualisation des informations.
- Au niveau des familles :
 - Mieux repérer les besoins de tous les parents et identifier les manques ;
 - Améliorer la continuité de ce qui est mis en place entre les différents « âges » du parcours de l'enfant.
- Au niveau des services de la ville :
 - Offrir une meilleure visibilité des actions et ressources sur le territoire pour pouvoir mieux orienter les familles et professionnels ;
 - Mutualiser et diversifier les moyens (humains, matériels, financiers), notamment au vu du contexte des baisses de financement, afin d'éviter les effets de concurrence entre les acteurs financés.

Au regard de ces enjeux, la ville de Saint-Genis-Laval souhaite afficher ses orientations en matière d'accompagnement à la parentalité et développer une stratégie locale répondant aux besoins de la population.

Pour ce faire, le Comité des services aux familles du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, propose aux territoires la mise en place de Conseils locaux de la parentalité (CLP).

Le CLP est une plateforme de concertation et de coordination, d'animation entre les élus locaux d'un territoire, les familles et/ou leurs représentants, les représentants locaux des institutions et les acteurs qui interviennent au quotidien auprès des familles.

C'est un dispositif qui permet l'échange, la mise en cohérence des actions et la prise en compte des besoins non couverts en fonction des moyens mobilisables. Sa mise en œuvre repose sur le dynamisme des acteurs locaux.

Le conseil local de la parentalité ne peut fonctionner sans une volonté politique clairement exprimée, il doit faire la preuve de son intérêt et sa plus-value pour les familles comme pour les professionnels. Il doit de plus fixer des objectifs partagés pour identifier et légitimer l'engagement de chacun des partenaires. Enfin, il constitue une démarche qui doit aller au-delà de l'objectif de mise en réseau des acteurs, pour travailler sur des projets concrets (co-construction d'actions, événements...) et mobiliser des parents.

Le 1^{er} octobre 2024 a eu lieu le lancement de la démarche du Conseil local de la parentalité à Saint-Genis-Laval en présence d'élus et professionnels intervenant sur le territoire de la commune.

Cette rencontre a permis de co-construire les objectifs de l'instance et de recueillir les attentes des partenaires et de définir les prochaines étapes suivantes :

1. Associer les parents à la démarche

Pour ce faire, seront organisés, en 2025, des ateliers de travail avec des parents permettant une représentativité des quartiers d'habitation, situations économiques et sociales, tranches d'âges des enfants, structures fréquentées... L'objectif est de faire émerger les besoins non couverts, valoriser et adapter les dispositifs existants et travailler sur la valorisation des compétences des parents.

1. Mettre en œuvre un plan d'actions sur les années à venir, valider les objectifs retenus en séance de travail et définir les modalités d'évaluation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°12.2021.144 du 9 décembre 2021 d'approbation de la Convention territoriale globale (CTG) à passer avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône

Vu l'avis de la commission municipale n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Egalité » du 26 novembre 2024 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la création du « Conseil local de la parentalité » de Saint-Genis-Laval.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric

RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.